L'ABEILLE.

[illegible] MAGNE & CO.
[illegible]

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
[illegible] d'avance $12
[illegible] de la campagne, toujours par [illegible] d'avance 10

[illegible]

LES ANNONCES [illegible]

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins [illegible] payé d'avance [illegible]

[illegible]

CABOTAGE.

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.
[illegible] J. O. Russell.
[illegible] R. W. Foster.
[illegible] N. P. Dirley.
[illegible] J. S. [illegible]
[illegible] J. L. Wilson.
[illegible]
J. W. STANTON & Co. 34 Poydras.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
[illegible] capitaine J. L. Rogers
[illegible] Orice King.
[illegible] C. D. Wise.
[illegible] Frey Howe.
[illegible] F. A. Barker.
[illegible] J. B. Lindsey.
[illegible]
[illegible] passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

AVANT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire venir [illegible] soit à la Chambre soit à [illegible] ports de la Grande Bretagne, l'Irlande [illegible] Unis et le Texas. Le soussigné [illegible]
ALEXANDER GOW.
[illegible]

[illegible] HENRY S [illegible]
HARROD & DARLING, [illegible] Commune.

[illegible] NEW-YORK. [illegible]
BOGERT & HAWTHORN, 45, Gravier.

POUR NEW-YORK [illegible] capitaine James L. W. [illegible]
J. W. STANTON & co. 34, Poydras.

[illegible] NEW-YORK [illegible]
JAMES E. WOODRUFF.

[illegible] NEW-YORK [illegible] JAMES [illegible]
FOSDICK & BROTHER, 66, rue [illegible]

POUR NEW-YORK [illegible] BEDFORD & BECK 24 rue de la Douane.

POUR NEW-YORK — Le navire [illegible] pour fret et passage s'a[dresser à] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK. [illegible] Page, est maintenant [illegible]
E & J P WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE — Le navire de première [illegible]
[illegible] K & BRO, 66 Camp

[illegible] navire de 1re classe FAL[illegible] expédié pour le port et [illegible] capitaine à bord, vis [illegible]
JOHN A. MERRITT, 38, rue Camp

[illegible] navire LUCY, capitaine [illegible]
HARROD & DARLING, 47, rue de la Commune.

[illegible]
HARROD & DARLING, 67, Gravier.

POUR BOSTON.
Le navire de première classe MIDDLESEX, ce[illegible] expédié [illegible] d'Orléans
JOHN A. MERRITT 38, rue du Camp

POUR BOSTON — La barque RAMMAHAM, capitaine [illegible]
E & J P WHITNEY 73 rue du Camp.

POUR BALTIMORE
[illegible] SARAHAND capitaine [illegible]
BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane

POUR BALTIMORE — [illegible] RAY [illegible]
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR PORTSMOUTH — La barque TARQUIN [illegible]
E & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR ALEXANDRIE — Le brick de première [illegible] capitaine Jourdan, partira sous peu [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR MOBILE, par le Bassin. [illegible]
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR MOBILE [illegible] LOUISIANA [illegible]
J. H. ASHBRIDGE, 97 [illegible]

[illegible] ST. MARC [illegible]
GINN & DUNN, 54, Nile Levée.

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL — Le navire de première [illegible]
[illegible]

[illegible] LIVERPOOL [illegible]
[illegible] LAWRENCE, du port de [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

[illegible] LIVERPOOL — Le navire de 1re classe [illegible] Glover [illegible]
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 3 déc.

POUR LIVERPOOL
[illegible] GLASGOW, capitaine Lombard ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire LELIA, capitaine [illegible]
LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

TOILES [illegible] sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.
Steamer Paquebot LUDA, capitaine Thomas Clark.

Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus; il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à dix heures A. M., à son retour il partira du Bayou Sarah tous les mercredis à dix heures [illegible] M., et du Port Hudson les mêmes jours après l'arrivée des chars de railroad. Il prendra aussi le fret pour [illegible] ayant été engagé à toucher régulièrement à cet endroit.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JENKINS & BONNER.
30 oct—6 mois 11 rue des Chartres.

MALLE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER
Pour Bayou Sarah & tous les ports intermédiaires.
Le [illegible] et bon marcheur steamboat BUCKEYE, capitaine [illegible] B. Thompson, commencera ses voyages réguliers en partant de la Nouvelle-Orléans, les mercredis et dimanches à 10 heures A. M. précises, et du Bayou Sarah, les lundis et jeudis.
Le Buckeye ayant été engagé pour porter la malle des E. U. il arrivera à tous les endroits de [illegible]. Il apportera la plus grande attention et la plus grande promptitude à remplir son mandat.
19 oct

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour l'Eté — Le bateau à vapeur W. [illegible]LKER, bon marcheur, tirant peu d'eau, capitaine J. A. Bonneval, partira de la Nouvelle-Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les [illegible] de chaque semaine [illegible]
Pour fret et les passagers sur chaque [illegible] s'adresser au capitaine ou à
J. A. BONNEVAL.
21 oct

Paquebot [illegible] la Nelle-Orléans et Mobile.
[illegible] steamer ECHO, capitaine H. Little, [illegible] radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour le Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures du matin.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GINN & DUNN,
19 avril 54, Nile Levée.

PAQUEBOT REGULIER — Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula — Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de [illegible] heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 19, Nile Levée

VENDRE OU A FRETER

A FRETER — Un brick de première classe, de 1500 barils. On préférerait un fret pour les Antilles. S'adresser à
FOSDICK & BRO. 66 Camp
26 nov

POUR FRET OU CHARTE.
Le brick danois fin voilier ANNA CECILIA, capitaine C. C. Fisher, du port d'environ 220 tonneaux. Pour les conditions s'adresser à
W. PREHN. 56, Douane.
24 nov

A VENDRE.
La goëlette ELISABETH, du port de 40 tonneaux, en bon état et prête à mettre à la mer. S'adresser pour les conditions à J.-H. ASHBRIDGE.
24 nov 97 rue du Camp.

A VENDRE OU A AFFRETER.
La goëlette fine voilière ADA, capitaine Wiley, sera prête à faire ce voyage sous peu de jours; elle est recommandée comme fine voilière et en parfait état. Pour les conditions de la vente s'adresser à
12 nov J. ROBERT & Co., rue des Magasins

VENDRE OU A AFFRETER — Le brick américain SAM HOUSTON. Pour les conditions s'adresser à ALEX. GOW
16 nov 29, rue Bienville

ON A BESOIN
D'un bâtiment de 7 à 900 tonneaux pour aller dans [illegible] du Sud. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
15 nov 97 rue du Camp.

ASSURANCE
SUR
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

Le manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les grands avantages que demandent les compagnies [illegible] Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus [illegible] dans la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui mettront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes acceptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement [illegible] piastres à [illegible] cause en cas de mort dans l'année [illegible] prime annuelle de cent piastres assure une somme [illegible] et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une [illegible] années, dont la prime sera payable par trimestre [illegible]

[illegible] bureau [illegible] No. 13, rue du Canal, à l'encoignure de [illegible]

Par ordre de la Direction.
CH. BRIGGS, secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1841
CETTE banque tire à vue sur New-York.
G. MILTENBERGER, caissier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edward, de Bordeaux,
200 barriques vin rouge;
[illegible] barils vin blanc;
[illegible] caisses vin rouge Médoc;
[illegible] vin blanc Haut Sauterne;
[illegible] vinaigre blanc;
[illegible] pièces eau-de-vie Cognac A. Durage;
[illegible] eau de vie fine Champagne;
[illegible] fine champagne;
[illegible] liqueurs assorties;
[illegible] kirsch;
[illegible] absinthe;
[illegible] cerises à l'eau de vie;
[illegible] eau de vie de Dantzic;
[illegible] de 2 paniers anisette;
[illegible] muscat de Frontignan;
[illegible] eau de Cologne;
100 demi-paniers gurgoulet;
[illegible]
[illegible] à l'huile, 16 do marons
[illegible] marons, 1 caisse [illegible]
[illegible]
[illegible] assortis;
[illegible] de 26 et 28 pouces;
[illegible]
[illegible] statues en terre cuite;
[illegible] paniers ail;
1000 saucisses;
1 malle pantalons;
50 cravates soie noire;
6 douz. bretelles assorties;
3 bques. vieux vin rouge Margaux Médoc;
135 caisses vin rouge St. Julien [illegible] en verre;
54 demi caisses do Latitte [illegible]
18 nov C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

TOILES — Les soussignés ont en magasin et actuellement en débarquement un grand assortiment se composant de:
Toile à chemises en pièces et 1-2 pièces 4-4.
Britannias 7-8 et 4-4 pistilias 3-4, convenable pour le marché mexicain.
Toile de Hollande 3-4 et toile écrue 4 4, qu'ils offrent à vendre.
4 nov WM. G. HEWES & Co, rue Natchez.

HABILLEMENTS POUR NEGRES.
LES habitans sont invités à venir examiner notre stock qui se compose en partie de satinet croisé [illegible] que nous offrons à bon marché au comptant.
MEAKINGS & KETCHAM,
26 oct No. 1 rue Bienville enc. Vieille-Levée.

CHARETTES, roues, wagons &c. &c., actuellement en débarquement de la Barque Joséphine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour bœufs et chevaux, wagons à 2 et 4 chevaux pour plantations avec [illegible] charettes des meilleurs matériaux [illegible] meilleurs ouvriers, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 16, rue de la Douane.

PLANCHES de Cypre à vendre — Un grand assortiment de planches de Cypre, coupées à la saison, à vendre à [illegible] par les soussignés. Les ordres laissés chez Maunsel White & Co, rue Gravier, No. 100 ou au chantier au [illegible] bassin, seront promptement exécutés par
E J WHITE.

BOUGIES françaises de l'Etoile
100 douzaines chemises de couleur,
Chapeaux de soie français à 30, 36, 39 et $40 la douzaine.
Drap de billard à bon marché, à vendre par
BATAILLE & BIGEY,
15 nov 96, rue de Chartres

CIGARES américains — 40,000 de qualité commune à vendre par W. GRANT,
20 nov 96, rue de la Douane

UN emmagasinage pour 1000 barils ou l'équivalent pourra être obtenu au magasin en briques rue de la Vieille-Levée No. 74, à conditions raisonnables, s'adresser à
1 nov J. CHALARON.

LAINES et Peaux du Mexique, en débarquement de la goélette Callao, à vendre par
11 n R. B. BLOSSMANN, 30, Bienville.

SALSEPAREILLE — 80 balles salsepareille en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.
nov 96, rue Bienville.

TOILE d'emballage de l'Inde — 79 balles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 nov 40, rue Gravier.

400 Caisses sucre blanc de la Havane, en magasin, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co.
15 nov 29, Vieille Levée.

400 Caisses limons frais de Malaga, 10 barils amandes, en magasin, à vendre par
1 nov CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, V. Levée.

150 BARILS sucre raffiné de Boston, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
20 nov 40, rue Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde — 58 balles à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,
20 nov 40, rue Gravier.

RAISINS — [illegible] barriques à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,
40, rue Gravier.

MAQUEREAUX, harengs et morue à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
20 nov 40, rue Gravier.

BLANC de [illegible] caisses en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
20 nov 40 rue Gravier.

PELLETRIES et racine serpent — 18 balles peau de chevreuil, [illegible] serpent, en débarquement et à vendre par WALTON & COCKAYNE,
nov 96 et 29 [illegible] la Levée.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale, No [illegible]
25 demi pipes Eau de vie, fine. preuve, marque de Dupuy.
4 nov

BROUETTES — 100 brouettes de Philadelphie, convenables pour travailler sur la Levée, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 16, rue de la Douane.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodlet & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et [illegible] de genre.
FRERET BROTHERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp. 3 sept

AUX HABITANS ET AUTRES.
Reçu par le navire Martha Washington, [illegible]
[illegible]
18 oct

PAR LE REGISTER.

Succession de J. L. Leguérinel.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI, quatre Décembre 1841, à une heure [illegible] Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues [illegible] Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de J. L. Leguérinel, l'esclave [illegible] âgée de quarante cinq ans, [illegible] rhumatisme que l'empêche [illegible] partie de l'année.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.
N. B. L'acte de vente [illegible] Paul Bertus, not.

SUCCESSION de E. W. B[illegible] des Testaments — Lundi [illegible] du matin, rue Tchoupitoulas [illegible] de l'honorable Cour des Preuves [illegible] paroisse de la Nouvelle-Orléans [illegible] de la Louisiane, en date du [illegible] du pour compte de la dite [illegible] les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions de la vente — comptant.
23 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES — Attendu que Henry Williams a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Griffin, décédé intestat;
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
24 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — succession de Antoine Dalon. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir, à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Valette, administrateur de la succession de Antoine Dalon, décédé ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
26 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Charles L. Garnier. — Ordre rendu sur la pétition enregistrée le 29 octobre 1841, par Henry Lockett, administrateur.
Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession, soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, samedi le quatre décembre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer et de fixer les conditions auxquelles devront être vendues les propriétés appartenant à la dite succession.
Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1841.
L S] (Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme.
1 nov W F C DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

SUCCESSION DE FELIX DE ARMAS.
Vente par le Register des Testaments
JEUDI neuf décembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 novembre 1841, — Il sera vendu pour le compte de la succession de Felix de Armas,
Cent quarante trois actions dans le fond capital de la banque des améliorations.
Conditions—comptant.
27 n W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAR LE MARSHALL.

L. P. Sindes vs L. L. Chalon et J. L. Dauney. — No. 5635
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ths J. Cooley, juge président sent. de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 4 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.
Les nègres nommés Isaac, âgé d'environ 21 ans et Luke, âgé d'environ 30 ans, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: — Comptant.
1 nov CHS. CLAIBORNE, marshal.

F. L. Gillispy vs. James Cassedy.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ths. J. Cooley, juge président sent. de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres.
Une bâtisse en briques, bâtie et construite à l'encoignure des rues Lafayette et des Magasins, à l'encoignure du terrain sur lequel elle est bâtie. Saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions, comptant.
26 nov CHS. CLAIBORNE, Marshal.

F. Boquille vs. Veuve B. Dedé et B. Dedé fils, in solido
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Deux lots de terre désignés par les nos. 21 et 24, de l'ilet no. 92, à un plan dressé par L. Surgi, daté le 19 mars 1816, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
Le lot no. 21, formant l'encoignure des rues de la Force et Espagne, mesure 32 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue de la Force, et le no. 24, mesure 32 pieds de face à la rue de l'Espagne, sur 101 pieds de profondeur.
Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: — Comptant.
1er nov CHS. CLAIBORNE, Marshal.

AVIS LEGAUX

No. 14,189 — Jean Solis contre ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans — Présent l'honorable Charles Maurian, Juge — 30 octobre 1841 [illegible] ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers [illegible] dit Jean Solis, ait lieu en l'étude de Théodore [illegible] notaire public, le 4ème jour de décembre 1841.
Extrait des minutes — Bureau du Greffier le [illegible] 1841.
3 nov — 4, en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans [illegible] l'honorable Charles Maurian [illegible]
[illegible] Mub contre ses créanciers [illegible]
[illegible] pétitionnaire est par ces présentes [illegible] pour le bénéfice des créanciers [illegible] ordonné qu'une assemblée des créanciers [illegible] l'étude de A. Mazureau [illegible] bre 1841, et en même temps [illegible] les biens et la personne du [illegible] rent suspendues. Il est [illegible] Strawbridge, avocat [illegible] créanciers absents dans cette [illegible]
Par ordre de la Cour [illegible]
Bureau du greffier, le 11 [illegible]
12 nov — 3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans — Présent l'hon. Charles Maurian, juge — le 1er [illegible] 1841 — No. 14,2[illegible] Raymond Laforgue vs ses créanciers. La cession de biens sur le pétitionnaire est par ces présentes acceptée, par la Cour pour le bénéfice des créanciers du dit pétitionnaire Et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Phi. Lacoste, notaire public, le [illegible] décembre 1841, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps [illegible] toutes les poursuites contre ses biens et sa [illegible] sont suspendues.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, le 27 novembre 1841.
H. PILOT, Député Greffier
30 n—3 en 10j

MARBRE.
LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière; il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, toitures, monuments funéraires, de toutes descriptions, statues et autres ornements en marbre. Le soussigné étant en relation avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entreprendre les ouvrages en marbre ci-dessus décrits, à des prix modérés.
Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 261, entre St. Pierre et Orléans.
3 nov J. FILLIPINI.

WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, ROUES, &c — 10 wagons à 2 et 4 chevaux avec ou sans [illegible] — 10 charettes à briques et à bois — 25 charettes différentes grandeurs, 10 drays à coton avec essieu en fer, 30 drays communs, 10 charettes à bras. — 75 paires roues de différentes dimensions, 80 brouettes, 10 diables. Tous ces articles ont été manufacturés à Philadelphie et sont faits des meilleurs matériaux.
CH. BYRNE,
3 sep 150, Tchoupitoulas

A LOUER une maison à trois étages située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St. Louis.

A LOUER — une maison haute en briques située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9 St Louis. 1 déc.

A LOUER — une maison haute en briques située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St-Louis.

A LOUER le vaste magasin situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon, précédemment occupé par Messieurs J. A. Merle & co.
S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er d.

A LOUER dans la maison située rue Toulouse entre Chartres et Royale, vis-à-vis la Banque des Citoyens, le magasin faisant face à la rue et celui de dépôt qui est au fond de la cour. Ce dernier est très vaste. Il y a un rail pour y entrer les marchandises. S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St Louis. 1er déc.

A LOUER — Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Boucher.
Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas No. 82 et 84, donnant sur la rue du Commerce.
Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 36, donnant sur la rue du Commerce.
Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 26 et 28.
Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.
S'adresser à PETERS & MILLARD,
26 oct 24, Vieille-Levée.

A LOUER — Un comptoir et les deux étages supérieurs du magasin rue Tchoupitoulas, No 67. S'adresser à THAYER & CUSHING, 23 n

A LOUER — Deux magasins spacieux sis rue de la Victoire près le rail road Pontchartrain.
Deux maisons confortables à deux étages, sises rue Condé entre les rues de Quartier et de l'Hôpital.
Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée.
Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à
5 oct F. DE LIZARDI & Co, 82 Bienville.

A LOUER — Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, écurie et remise. S'adresser à B. & A. SOULIE,
30 oc 65, rue Bienville, au premier.

A LOUER.
Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.
AUSSI — Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 60 pieds sur 25, et le second et troisième étage 80 pieds sur 25.
Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.
Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 sept LA BANQUE DU GAZ

WHISKEY — 250 barils en débarquement et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
43, Tchoupitoulas.

[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT,
[illegible]

[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT.
[illegible]

[illegible] WOOD & SIMMONS [illegible]

[illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible]

[illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible]

SAUMONS marinés No. 1 [illegible] à vendre par [illegible] Gravier.

BEURRE et Fromage de Goshen à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier.

VIN vieux supérieur de Madère, en bouteille, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier

500 sacs poivre Sumatra, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier.

TABAC — 100 caisses manufacturé supérieur, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.

MARCHANDISES du Pays — Coton Lowell 3-4 et 6-4 toile de Lawrence, cotonnades à la mode, et 4 caisses foulard, soie et coton, à vendre par
STETSON & AVERY, 88, Gravier.

TOILE, Cordes d'emballage et cordage de Manille, à vendre par STETSON & AVERY, 88 rue Gravier.

CAFE de Rio et de Java — 250 sacs qualité ordinaire, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.

SUCRE raffiné de Boston en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MAQUEREAUX — 200 barils nos. 1, 2 et 3, 100 1-2 do nos 1 et 2, 100 1-8 nos. 1 et 2, 40 1-2 do no. 1 en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde — 73 balles 44, 45 et 46 pouces à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BLANC de baleine — 300 caisses New Bedford et Nantucket à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CIGARES — 100,000 espagnoles à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

GROSEILLES — [illegible] barils de Zante à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CIDRE, vinaigre — 50 barils cidre ou poire, 15 do vinaigre à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MEULES de Hollande — 250 pièces à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BARILS à mélasses — 600 vides de 40 à 45 gallons à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

TOILE et corde d'emballage — 62 pièces et 31 balles en débarquement des steamers Vermillon et Belle Poule, 400 pièces et 200 rouleaux, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas

SAINDOUX — 25 barillets, en débarquement des steamers Vermillon et Diana, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas

PORC — 600 barils différentes descriptions, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas

WHISKEY — 15 barils en débarquement du steamer [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas

LIN — [illegible] 15 balles à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas

BŒUF — 78 barils, mess, 79 do prime et [illegible] à l'inspection, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3, Gravier

LARD — 60 barriques plats côtes et [illegible] épaules fumées de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3, Gravier

TOILE d'emballage — 23 pièces supérieure du Kentucky, en magasin, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras

[illegible] CH. C. SACKETT & Co. 34 Poydras

WHISKEY — [illegible] CH. C. SACKETT & Co. 34 Poydras.

SAINDOUX — [illegible] CH. C. SACKETT & Co. 34 Poydras

PORC — [illegible] CH. C. SACKETT & Co. 34 Poydras.

LARD — [illegible]

[illegible]

CALLE & VAUGHAN, [illegible] Camp

CAFE et Sucre — [illegible] CUCULLU, LAFEYRE & Co, 29, Vieille Levée.

AMANDES — [illegible] CUCULLU, LAFEYRE & Co, 29, Vieille Levée

VIN — [illegible] barriques vin rouge [illegible] vin de Malaga [illegible] Madère, 10 do Smith, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29 Vieille Levée.

TABAC de St Yago et de Cuba — 300 balles de tabac [illegible] à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille Levée

INDIENNES — 150 caisses indiennes américaines dernièrement reçues et à vendre à bas prix pour le comptant par PEET & NORTH
26 nov 12, rue de Chartres

CLOUS — 200 barillets fer de Suède de Boston, de dimensions assorties à vendre par W. FROST & co, 29, Vieille Levée.

HUILE de Baleine — 1500 gallons blanchie et non blanchie, à vendre par W. FROST & co, 29, Vieille Levée.

BLANC de Baleine — 1000 caisses New Bedford et Nantucket, de différentes marques, à vendre par W. FROST & co. 29, Vieille Levée.

SAVON — 1000 caisses Boston No. 1, en magasin, à vendre par W. FROST & co, 29, Vieille Levée. 26 n

COTON de Lowell — 60 balles 4-4 et 7-8 à vendre par W. FROST & co, 29, Vieille Levée.

POIVRE — 300 sacs, à vendre par W. FROST & co, 29, Vieille Levée.

2000 SACS de pitre de trois boisseaux, à vendre par F. TIO, 56 Ste. Anne.
15 n

60 TONNEAUX bois de Campêche, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne.
15 nov

20 BALLES corde de pitre, 10 do. pitre, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne.

200 BALLES salsepareille, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne.
15 nov

50 SALA casseu, à vendre par F. TIO, 56, Ste Anne.
15 nov

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne.
15 nov

WHISKEY de Monongahela en magasin et à vendre par B. VALLS, 35, Gravier.
18 nov

AMANDES douces et amères écossées, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier.
18 nov

SUCRE blanc de la Havane — 60 caisses, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier.
18 nov

PARAPLUIES — 50 caisses de toutes grandeurs, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
154, rue des Magasins

CHARBON — 20 barriques supérieurs, à vendre [illegible] concassé et passé au crible, à vendre par LEVI H GALE, 93, Commune.

CAFE de Rio de qualité supérieure à vendre en magasin par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

TOILE d'Emballage de Dundee, 44 pouces et autres, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane

SEL d'epsom, alun et blanc de plomb — 30 barils sel d'epsom de Baltimore; 30 barils alun, 100 barils blanc de plomb, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
17 nov 20, rue de la Commune

MEDECINE et préparations chimiques — 300 ballots médecines fraîches et préparations chimiques, venant d'arriver d'Europe, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
17 nov 20, rue de la Commune

GELEE de Goyave — 8 barils reçus par le steamer Natchez, à vendre par B. VALLS,
16 nov 35, rue Gravier.

CIGARES Un assortiment complet constamment en mains, à vendre par B. VALLS,
15 nov 35, rue Gravier.

CIGARES de la Havane, marque Esperanza, cazones, regalias et un grand assortiment d'autres marques, à vendre par F. TIO,
15 nov 56, rue Ste. Anne.

TABAC — 30 surons tabac de la Havane, première qualité, à vendre par F. TIO,
15 nov 56, rue Ste. Anne.

BŒUF — 300 barils prime à vendre à bon prix, à l'inspection pour clore une facture par
22 nov FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.

BEURRE de Goshen — 50 caisses en magasin à vendre par
22 nov FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.

SAINDOUX — 1600 barillets en feuille, 1re qualité, à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 n

JAMBONS enveloppés — 30 tierçons très supérieurs à vendre en magasin par FERGUSON & REID,
20 rue Poydras

FARINE — 300 barils à vendre par FERGUSON & REID,
20 rue Poydras.

GRAISSE — [illegible] barils qualité supérieure, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS,
82, rue Gravier

JAMBONS enveloppés — 24 barriques à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS,
82, rue Gravier

CITRONS [illegible] de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS,
82, rue Gravier

[illegible] GEO. GREEN & BROTHERS
82, rue Gravier

[illegible] St. Julien en débarquement du navire [illegible] Bordeaux, à vendre par [illegible] OLIER, [illegible] St. Louis

BLANC DE BALEINE — 50 caisses de différentes marques à vendre par WRIGHT & DAVENPORT,
18 nov 39, rue des Magasins

INDIENNES — [illegible] en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L. A. LEVY Jnr, 20 rue Douane
15 nov

COUVERTURES — 6 balles 3 points peau [illegible] en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L. A. LEVY Jnr
18 nov 20 rue de la Douane

COUVERTURES de couleur — 6 balles trois points épais [illegible] bleues et vertes, en magasin, à vendre par L. A. LEVY, 20, Douane.
18 nov

GINGHAMS — 1 caisse à carreaux, ayant droit au drawback, à vendre par L. A. LEVY Jnr.
18 nov 20, rue de la Douane

JOSEPH HARROD. FRANCIS D. DARLING
HARROD & DARLING,
Marchands commissionnaires et agent de la ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Boston.
Rue de la Commune — Nouvelle-Orléans.
REFERENCES:
Hon. Abbott Lawrence,
MM. Chandler, Howard & Co.
[illegible] Lincoln & Co. } Boston.
Kenderson, Harris & Potter,
Joseph Gary & Son — New-York,
Chas. Hooper — Mobile,
Charles Harrod — Nouvelle-Orléans,
L. S. A. G. Sauvet & Co. } St. Louis
[illegible] & King. }
C. Lackhauser, [illegible] 17 nov.

BLASCO & SIMILEL,
[illegible]
[illegible] de la Commune.

[illegible]

[illegible] Lafitte, [illegible]

Vins de Bordeaux [illegible]

Vins de Bourgogne, [illegible] Vougeot, Nuits, [illegible]

Vins de Champagne en paniers [illegible]

Vins du Rhin, Hochheimer,
Conserves alimentaires, telles que sardines à l'huile, pâtés de foie gras [illegible] foie de Strasbourg, [illegible] huîtres, homards, bécassines, petits pois, cèpes, ortolans.
Mont[illegible] de Maille,
Saucissons de Lyon
Fromages de tête de maure, Gruyère, Neufchatel
Fruits anjou, tels que fraises, poires, pêches, abricots, prunes, groseilles.
[illegible] de groseilles framboisé pour limonades et sirops.
[illegible] d'Angers.
Liqueurs assorties, surfines et superfines,
Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots.
Curaçao de Hollande en bouteilles et demi-bouteilles
Absynthe de la marque Y. L.
Kirshwaser,
Salaisons assorties, thon mariné, anchois à l'huile, olives farcies
Prunes sèches en paniers.
Vermicelle et Macaroni.
Les familles pourront continuer à s'approvisionner de vin de Bordeaux à raison de dix bouteilles pour une piastre.
30 nov — 1m B POUVERIN.

CONSERVES alimentaires — 40 caisses à 24 boîtes sardines à l'huile; 20 caisses de 48 demi boîtes do
10 caisses de 36 deux tiers de sardines à l'huile.
4 caisses de 25 demi boîtes sardines vraies à l'huile.
10 caisses petits pois au naturel en grandes et demi-boîtes.
4 caisses de accommodés de de
6 caisses cèpes à l'huile en grandes et demi boîtes.
50 caisses fraises au jus,
6 caisses fruits assortis.
Recemment reçu et à vendre à des prix très accommodans, en gros et en détail par VALETON & Co
3 nov Encoignure Royale et Douane

A VENDRE chez le soussigné, arrivés par les derniers navires du Hâvre:
Jaconats batiste
Mousselines 7, 4 quadrillées en blanc,
do mille fleurs blanc et couleur.
do Organdy blanc,
Mouchoirs de fil à bordures,
do à bords et lettres imprimé,
Kirschwasser, 1re qualité,
Extrait d'absynthe, 1re qualité,
Vins de madère de différents prix et qualité supérieure,
Pour embarquement du navire Severin;
6 caisses de deux douzaines chaque chapeaux et capottes de soie, ce qu'il y a de mieux fait et de plus nouveau, et à vendre par caisse. GEORGE LIENNE.
20 nov rue Toulouse 9, entre Chartres et Royale

PAR l'arrivage de l'Ohio, les soussignés ont reçu des tapis de nouveaux desseins de Wilson et Bruxelles, tapis à l'huile très beaux; 4 vases très élégants, à la Louis XIV avec leur installation complètes, et autres objets de cette espèce, à vendre à bas prix au magasin de tapis de
H. SCHOONMAKER, 37, Chartres

500 PANIERS huile d'olive superfine en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs à un prix très modéré, par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
1 nov rue St. Louis

FRUITS dans leur jus, &c. — Reçu par le navire Columbiana, et à vendre en gros et en détail
80 caisses fruits assortis;
130 do liqueurs superfines assorties;
18 do figures en porcelaine;
10 do curaçao blanc;
11 do eau-de-vie Dantzic;
60 do fruits à l'eau de vie,
200 caisses cerises à l'eau de vie de Paris;
24 douzaines pots moutarde de Maille.
B. LATAPIE,
3 nov rue de la Vieille Levée no. 70.

EAU DE VIE de Cognac de différentes preuves et des meilleures marques, en débarquement et en magasin, à vendre par J. ALBERT,
29 nov 24, rue St. Louis.

VERRE A VITRE — 2000 caisses verre à vitre de toutes grandeurs, en magasin et à vendre par
J. ALBERT, 24, St. Louis.

SUCRE de la Havane — 300 caisses blanc et jaune à vendre par CANTIN, DARAN & Co,
11 & 13 St. Louis

SUCRE et mélasse — 12 boucauts et 40 barils en débarquement du S. B. Peruvian à vendre par
23 oct N. D. CHAMBERLIN, 70, rue des Magasins

FLANELLE blanche de New. à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
20 n 3, rue Royale.

BONNETERIE — Un grand assortiment dernièrement reçu, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 3, Royale.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

EN la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce vingt troisième jour du mois d'octobre mil huit cent quarante un, dans la soixante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Par devant moi Félix Grima, notaire public, dûment commissionné, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, y résidant, en présence des témoins ci après nommés et soussignés;

Ont personnellement comparu:

Monsieur George W. Buford, demeurant dans la paroisse Plaquemines, en cet Etat, et Messieurs Freeman Annable, Stephen Herriman et Amédée Antoine Baudouin, tous les trois demeurant en cette ville de la Nouvelle-Orléans, ce dernier agissant tant en son propre et privé nom qu'au nom et comme mandataire de M. James Berthoud, demeurant absent de cette ville où il fait sa résidence habituelle, en vertu de la procuration que le dit sieur Berthoud lui a donnée par acte sous seing privé daté de Louisville Kentucky, le quatre du présent mois d'octobre et dûment reconnu le même jour pardevant l'honorable David L. Beatty, maire de la dite ville de Louisville; laquelle procuration est annexée aux présentes pour recours.

Lesquels comparans ont déclaré qu'en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte pour autoriser les sociétés spéciales ou anonymes et pour enrégler les lieux" approuvé le 13 mars 1837, ils se sont réunis pour former, et ont, en effet, formé entr'eux et le dit sieur James Berthoud, une société spéciale qui sera établie en cette ville de la Nouvelle-Orléans sous le titre, la raison ou le nom de "La Compagnie du Phénix" et de laquelle ils ont, d'un commun accord, arrêté et établi les bases de la manière suivante, savoir:

Article 1er
Le domicile de la dite société est fixé dans cette ville de la Nouvelle-Orléans et ses opérations auront pour but de remorquer toutes espèces de bâtiments sur le Mississippi soit en montant, soit en descendant le fleuve, de remorquer toute espèce de navires depuis le Port de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à la mer et depuis la mer jusqu'au Port, et de porter secours aux navires échoués ou en détresse dans le voisinage des Passes, le tout au moyen du bateau à vapeur le Phénix que les associés ont nommé ont de jour acquis et se proposent d'entretenir pour les effets ci-dessus.

Article 2ème.
Le fonds capital de la dite Compagnie sera de la somme de vingt deux mille piastres, divisé en vingt deux actions de mille piastres chacune; et il sera émis par la société en faveur des actionnaires des certificats d'actions qui devront être signés par l'agent général ci-après nommé de la dite société, le dit Freeman Annable met dans la dite société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions au fonds capital de la dite société, et représentant sa part et portion dans le dit bateau à vapeur le Phénix, dont le titre est en son nom. Le dit Amédée A. Baudouin met dans la dite société, la somme de quatre mille piastres, montant de quatre actions du dit fonds capital, le dit sieur James Berthoud, la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital; le dit Stephen Herriman met également la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital; et le dit sieur George W. Buford met dans la société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions du dit fonds capital; lesquelles sommes, représentant payées ou placées par les parties aux susdites, à l'effet de former le dit fonds capital dont il est aujourd'hui les intentions dans les proportions sus mentionnées, ont été employées à l'acquisition du dit bateau à vapeur le Phénix, ainsi qu'il est dit ci-dessus

Article 3ème.
Aucun des actionnaires de la dite société ne sera responsable des pertes ou dommages au delà des dettes ou obligations de la société au-delà du montant de ses actions

Article 4ème.
La durée de la dite société est fixée à deux années entières et consécutives, qui ont commencé le seize septembre dernier et finiront le seize septembre mil huit cent quarante trois, à moins que les actionnaires susnommés ne conviennent de dissoudre ladite société plus tôt, en se conformant aux dispositions de la section onze de l'acte législatif sus-relaté.

Article 5ème.
La direction de toutes les affaires de ladite société est confiée au dit sieur Amédée A. Baudouin qui est, par les présentes, nommé le directeur, l'agent général et le trésorier de ladite société Ledit directeur et agent devra avoir et tenir des livres réglés dans lesquels seront relatées toutes et chacune des opérations, démarches, affaires et transactions, ainsi que tous et chacun des comptes, recettes et déboursés de ladite société. Il devra en outre faire, à la fin de chaque mois, un état de situation des affaires de ladite société, pour être soumis avec toutes les pièces à l'appui, le premier de chaque mois aux actionnaires susnommés qui, à la même époque, se partageront au prorata les bénéfices nets de ladite société, si aucuns il y a; et ledit agent recevra pour ses services une commission de deux et demi pour cent sur les recettes brutes de ladite société.

Article 6ème.
Le capitaine Freeman Annable est chargé du commandement du dit bateau à vapeur le Phénix qui doit être employé à remorquer, ainsi qu'il est dit ci-dessus Il sera de son devoir de tenir un compte exact de toutes les affaires qui se feront à son bord, et à la fin de chaque expédition, il remettra à l'agent du dehors ci-après nommé de ladite compagnie, un rapport succinct de toutes les opérations qu'il aura faites; lequel rapport sera copié dans un livre tenu à cet effet par l'agent général, qui aura soin d'en garder l'original afin de s'en servir comme pièce justificative; ledit Freeman Annable aura plein pouvoir de choisir les officiers et les hommes de son équipage, pourvu, bien entendu, que les salaires par lui donnés n'excèdent pas deux qui se paient habituellement aux gens employés à bord des remorqueurs Il sera de son devoir, le premier de chaque mois, de faire le compte des dépenses du mois (portage bill) contenant une liste exacte des personnes employées à son bord, avec leurs noms, leurs occupations, leurs salaires et le temps qu'elles ont été employées à bord; il devra aussi, au bas du dit compte, faire un relevé des sommes qu'il aura pu payer pendant le mois pour les menus frais, lesquels comptes et relevés seront remis audit agent général qui sur la remise des pièces justificatives qu'il devra garder paiera les dites dépenses. Et il a été convenu que le nommé ci-dessus par ce compte, pour les fonctions ci-dessus au dit capitaine Freeman Annable, le montant audit Freeman Annable recevra, à titre de compensation pour ses services, un salaire annuel de deux mille piastres, payables à sa volonté.

Article 7ème.
Le dit Stephen Herriman est, par les présentes, nommé l'agent du dehors (Levee agent) de la dite société, et devra en cette qualité s'occuper personnellement de l'arrivée et du départ du dit bateau à vapeur le Phénix; et de plus solliciter affaire sous contrats pour la remorque des navires et de les collecter toutes sommes dues à la dite société; Il tiendra un livre séparé sur lequel seront portées toutes les sommes qu'il aura collectées, et devra, au moins une fois par semaine, remettre ce livre au dit agent général, et verser entre les mains de ce dernier toutes les sommes collectées. Et pour ses services le dit Stephen Herriman recevra deux piastres par mois.

Article 8ème.
Il est expressément convenu que la majorité des actionnaires aura le droit, toutes et quantes fois pendant la durée de ladite société de s'opposer, de leur emploi respectif l'agent général, le capitaine et l'agent du dehors, sus nommés, et de les remplacer par telles personnes que la dite majorité avisera.

Article 9ème
La commission allouée à l'agent général, les salaires respectifs de l'agent du dehors et du capitaine susquels et ont dû le commandement du bateau, ainsi que tous les frais et dépenses de la remorque des navires, seront passés au débit du compte de profits et pertes; tous les sommes collectées pour les services rendus par la dite société, seront portées au crédit du même compte, et le dividende revenant à chaque actionnaire sera prélevé sur la balance du dit compte.

Article 10ème
Il est de convention expresse entre les parties que, pendant la durée de la dite société, aucun des associés ne pourra [illegible] ses actions en totalité ou en partie, céder ou transporter ses actions sans le consentement de l'autre [illegible] des actionnaires [illegible]

Article 11ème.
A l'expiration de la présente société ou dans le cas de dissolution avant le temps fixé par les présentes, pour se procéder à la liquidation des affaires et intérêts de la dite société, après l'entier paiement de toutes les dettes de la société, il sera procédé à la vente [illegible] Il est convenu que le dit agent général [illegible] la liquidation [illegible] George W. Buford l'un des actionnaires susnommés, et ils seront bien entendu que les dits [illegible] liquidation devra être faite et terminée dans un délai de trois mois à compter de l'expiration de la dite société ou de la dissolution de la dite société selon le cas.

Dont acte,
Fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'étude [illegible] les jours, mois et an que dessus, en présence de Messieurs [illegible] Guyol et Jacques Anatole Courtin, témoins [illegible] qui ont signé avec les parties et moi notaire, après lecture.
L'original est signé: G. W. Buford A. Baudouin, James Berthoud, par procuration, A. Baudouin, F. Annable, S. Herriman, Theo. Guyol, J. Courtin, F. Grima, not. pub.
3 nov — 30

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 ja Chemin Carondelet, entre St-Claude et Tremé

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet.
CHS. GUESNARD.
26 juin

CHARBON — 12,000 barils de charbon anglais de Cannel et quelques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par
ALEX. GOW, 29 Bienville.
Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane.
20 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.
NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c.
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137 Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.
LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, c. &c.
Ils passeront des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à un grand réduction sur les prix du marché.
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

BRIQUES — 25000 briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132 vieux Bassin et 137, Remparts

25,000 PIEDS planches embouvetées;
20,000 pieds de do de pin de 1 pouce et 1 1-4 pouce, 40,000 de do à lambris, 3-4, 3-4, 4-4 et 3-8, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON — Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon Cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits.
B. & A. SOULIE,
5 nov 65, rue Bienville, au premier.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez
W. E. & R. MURPHY,
9 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

POELES — Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, item à la Franklin, idem à sept et neuf plaques, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.
Aussi — Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 6 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
22 oct 19, Nouvelle-Levée.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, de doubles en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à des prix pour le comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance.
12nov

A VENDRE en débarquement des navires Edward et Créole, venant de Bordeaux,
150 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
400 caisses do do do
12 barriques do do do
100 1-2 do de vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
200 caisses do do do
30 1-4 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do do 1819,
600 paniers Anisette, Champion,
100 do huile d'olive, superfine,
1 caisse eau de fleurs d'orange,
20 do sardines à l'huile,
6 do Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milles bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
10 malles chemises de couleur, croisées, à jabots et façon américaine, par FRED [illegible]
16 nov [illegible] Vieille Levée.

SALPETRE et beurre — 10 caisses salpêtre, 5 barriques saumure, 100 caisses blanc de baleine, 36 sacs café de Rio nouvelle, 16 firquins beurre de Goshen de choix, 10 surons m.a.c.o, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
8 déc 70, rue des Magasins.

GENIEVRE de Hollande — 30 pipes supérieure, en débarquement du brick Dante de Rotterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
26 nov 47, rue Bienville.

RAVENS DUCK — 6 balles ravensduck de Russie, très fortes, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, [illegible] rue St. Louis

FUSILS — 100 fusils de Tower [illegible] à vendre par [illegible]

CAFE de la Havane — [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par J. ALBERT,
20 nov 24, rue Saint Louis

BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et du Maine.
M. NORMANDIN a l'honneur de prévenir qu'il mettra en vente, samedi 20 courant, les marchandises qu'il a apportées de France.
Dans son voyage de France, il s'est mis en relation directe avec les premières maisons de Paris, qui lui permettra d'offrir des grands avantages sur tous les articles, tant pour la qualité que pour les prix.
Il a rapporté cette année plusieurs articles pour dames, en lingerie et nouveautés, dont on reconnaîtra, la supériorité en les faisant son magasin. Jaloux de conserver la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour, il redoublera de soins et de surveillance à l'exécution des ordres qu'on voudra lui donner.
Ses rapports avec les meilleurs journaux de modes de Paris, font son fiers et ses collaborateurs lui donne l'avantage de recevoir presque toutes leur apparition en France, tous les changements que se feront dans les coiffures. M. Julien, chargé spécialement de cette partie là, se tiendra [illegible] au courant de tout ce qu'il y aura de nouveau.
Les nombreux élèves coiffeurs, qu'il a fait depuis qu'il dirige cet établissement, apprécier la nouvelle méthode qu'il a adoptée.
Ses assortiments de boucles et coupes de cheveux, sont aussi [illegible] pour sa [illegible] pour les nouveaux qu'on porte aux cheveux, [illegible] se [illegible] pour le coiffure.
Un jeune homme qui a arrivé de Paris et qui a travaillé dans les ateliers les plus renommés justifiera son désir de mérité les reçus [illegible] confiance.
NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.
Objets de Dames.
Bonnets de tulle, de mousseline, geneviève en laine, de chenille, fichus en gaze, en tulle, en tulle, de brodes, collerettes, cols, tirettes, manchettes, cordelières, gants, soie et chevreau, forme jouvin, perfectionnés, tours de gants, tabliers en toiles, de brodés, mouchoirs de batiste brodés et unis, soupeaux [illegible] jarretières, bas de soie, de fil d'écosse, coiffures, ornements dorés pour coiffures, do en gaze, perle, bracelets, épingles, broches, aiguilles, éventails, ombrelles, de [illegible]
Objets pour hommes.
Chapeaux de soie, castor, bas de coton grecques en velour, de tapisserie, bracelets à gants, bas de soie, de fil d'écosse, foulards, cravates d'enfant, cravattes en soie, de longues, de cordons à main, ducarre cachemire, cols Mainfeuttes, bretelles en satin, hermines blanches, de couleur, bretelles sans pattes nouvelle invention, gants de soie, de chevreau, de castor, bourses, cachettes, de dons et boutons nacrés, boutons de bal, cordons de montre, cannes, cigares, étuis à cigares, do à pied, de plombs, do à pomme mécanique, parapluies, cravaches, fouets de cabriolet, &c. &c.
Rasoirs à main, do à pied, de mécanique formant casse rasoir, écrins à l'anglaise, papeterie de tables do, toilette do, nécessaires, boîtes à ouvrage, do à gants, do à mouchoirs, flacons de poche, cornets et couverts pour aux vues de Paris et la translation des cendres de Napoléon, cigariers, portefeuilles en peau, do en velours, objets de bureau, presses, papier au buste de Napoléon, lorgnettes, tabatières, bourses cassettes, rasoirs, canifs, couteaux, éponges, jouets d'enfans divers do mécaniques, hamacs, boîtes à houpes, plans de Paris avec la fortification, peignes à décrasser brevetés pour leur mécanique et dont M. Normandin a seul le droit de vente, brosse à habit, do à cheveux, do à peau, do à dents, do à ongles, do à frictions, peignes pour tenir les chapeaux, do buffle, do écaille, ivoire en tout genre, et toute espèce de curiosité et d'objets de goût.
Parfumeries fines de Monpelas, Bernier, Violet, eaux de Cologne, pommades, huiles, savons, extrait d'odeur, poudre et eaux pour les dents odontine, Lepeltier, eaux et vinaigre pour la toilette, poudre de riz, do de patate, crème de Pérou, cold cream, &c. &c. &c.
Perruques, tours, toupets, frisettes grecques, bandeaux à raie, tours, tulle, d'un genre tout nouveau
A vendre en gros un assortiment de parfumeries, et Messieurs les coiffeurs trouveront et chevelures et fournitures de perruques, tout ce qu'ils auront besoin à des prix modérés.
19 nov — 1m JEAN NORMANDIN frère

A LA VILLE DE PARIS,
Magasin de confiance.
A. BARRAUD coiffeur parfumeur, arrivant de Paris par le Taglioni, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin encoignure Royale et Orléans, Mardi prochain le 23 du courant, et que l'on trouvera chez lui ce qui se fait de mode et le bon goût ont créé jusqu'à ce jour qu'il offre en gros et en détail à des prix très modérés, savoir:
Objets pour dames:
Grand choix de parures de bal du matin, cols, manchettes et éventails fleurs, plumes oiseaux de paradis pour coiffure et chapeaux, perles pour coiffure et bijouterie; savons, épingles pour coiffure pour manchettes, etc pour collerettes boutons pour manchettes, broches bracelets, &c. Esprits, cassolettes, bijouterie pour deuil, bourses brodées or et argent, en perles et en soie, ganterie en jean et en fil, mit ainsi et bordures, jarretières, sachets pour gants, boîtes à gants, foulards pour le cou, corsets nouveaux, corbeilles et paniers en satin brodé, ombrelles, poignes, brosses, nécessaire garnis, boîtes à ouvrage et à mouchoirs, coffres d'ébène garnis et non garnis, boîtes à musique, corbeilles de mariage, étuis à aiguilles, corbeilles aussiers, ivoire pour quilles, ciseaux, couteaux à papier, porte-pommes ivoire garnis en argent, &c.
Objets pour hommes.
Cannes, chapeaux, épées, cols, cravattes longues et carrées satin unies et brodé, do brune, do velours, de cachemire, gants, chaussettes soie pour bas, bretelles, jarretières, peignes, brosses éponges, chemises de toile et batiste, do couleur, jabots, manchettes.
Jolis jouets d'enfant à mécanique et sans mécanique, cannes pour enfants, foulards, gants, de, casquettes do.
Pommade Barraud pour empêcher la chute des cheveux et les faire pousser dans les endroits que le temps a épuisés par l'usage de médecine de Paris, où ont été [illegible] parfumerie des premières maisons de Paris, de Monpelas, Bernier, Violet, parfumeurs brevetés du Roi, Roger de France, d'Angleterre, de Russie.
Postiches, faux cheveux, tours, bandeaux, frisettes, ciels, toupets, perruques, &c.
Barraud prévient ces dames qu'il continuera de donner des leçons de coiffure comme les années précédentes, et fera ses efforts pour mériter l'estime et la confiance que l'on lui a accordée jusqu'à ce jour.
[illegible]

JOLI CHOIX DE NOUVEAUTES.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que par son dernier voyage à Paris, il s'est ménagé pour avoir l'avantage d'offrir un assortiment complet d'articles de toilette riches et recherchés, tels que chemises, cravattes, foulards, cols, gants, boutons, pantalons, habits, vêtements pour cabinet, parfumerie, etc. &c. [illegible] [illegible]
15n [illegible]

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend qu'aux pièces de dents de devant dont la machine suppose, les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. [illegible] St-Louis et toutes où il est visible tous les jours. Nettoyage et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 3 nov

NOUVELLE MUSIQUE.
DERNIEREMENT reçu et à vendre par le soussigné [illegible] violon, flûte, cornet à piston [illegible] guitare, [illegible] Napier [illegible]
[illegible] Chartres et Jefferson

M [illegible] CHARLES BYRNE, 150 Tchoupitoulas
5 nov

CHALES [illegible] pour l'usage des habitants [illegible] CHARLES CLARK,
13 nov 11, rue de Chartres.

VICTOR BOUMAN offre à vendre en débarquement du navire Amschel Moscou, de Bordeaux
200 caisses vin rouge, abricots, poires et prunes [illegible]
50 caisses liqueurs assorties.
40 [illegible]
[illegible]
AU MAGASIN
100 paniers de [illegible] vin de Champagne, grand mousseux 1e qualité.
100 demi pipes [illegible] eau de vie 1ère et 2e preuves
Toile d'emballage, cordages de toutes grosseurs, vins blancs par caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, vin blanc, etc., etc. 16 nov

COUVERTURES DE MONTPELLIER.
50 Balles 3 points,
10 do. 6, 7, 8, 9, 11 et 12 points,
2 do 3 points couvertures bleues,
200 caisses kirschenwasser et switzen wasser,
Vins de Bordeaux,
Chaussettes et bas en grande quantité,
60 pipes Cognac de la marque de Pellevoisin aîné & Co
100 paniers de champagne,
600 boîtes et 1-2 boîtes sardines de J. Colin,
à vendre par BLANCHARD, LIMER & Co,
25 nov

EN débarquement du navire CREOLE et à vendre à des termes très modérés
4 barriques vin rouge, Clinquefort 1-29 et Montferrand, qualité supérieure,
40 barriques vin rouge St Estèphe (1839),
60 demi barriques vin blanc haut sauterne 1re qualité,
27 barils vinaigre,
26 futailles eau de vie, cognac vieux, 3e et 1re P.,
100 caisses vin blanc sauterne,
2000 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe, Margaux, &c.
28 caisses liqueurs assorties,
30 caisses absynthe,
60 caisses fruits à l'eau de vie (très frais), prunes et abricots.
4 caisses sardines à l'huile,
4 caisses petits pois.
26 nov HERBAULT frères, 78, rue Bienville

MUSCADE — 25 barils gouvernement No. 1 en débarquement du brick Dante de Rotterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
26 nov 47, rue Bienville.

HUILE de graine de Lin de qualité supérieure, en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
26 nov 47, rue Bienville.

SALSEPAREILLE — 10 balles en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
26 nov 47, rue Bienville.

FER — 6 tonneaux fer de Suède en débarquement de la barque J. M. Adami, à vendre par SCHMIDT & Co.
19 nov 88, rue Bienville

POELES — Une grande quantité de forme à la mode, à vendre en magasin, et posés à réquisition, à vendre par
19 nov W. A. RYAN, 66, Chartres.

CHEMISES — 200 douz. dernièrement reçus, formant un assortiment complet de parfil, devant en fil et à vendre par L. A. LEVY,
26 n 36, rue de la Douane.

MONTRES ET BIJOUTERIE.
LES soussignés, importateurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'articles nouveaux, consistant en:
MONTRES — De M. J. Tobias, Blundel et autres, des principaux fabricants, en or et en argent, échappement à ancres et cylindres Lépines; dito de chasse, garanties justes.
BELLE BIJOUTERIE — En diamants et autres pierres précieuses; ornements pour le cou, topaze, rubis, et autres pierres; bracelets, épingles, porte crayons en or, lunettes montées en or et argent, des médaillons, cassolettes &c.
ARGENTERIE — Gobelets, cuillères et fourchettes, couverts de dessert, cuillères à potage et à ragoût, &c. garantie argent pur.
MARCHANDISES DE FANTAISIE — Nécessaires pour hommes et femmes; canifs et rasoirs de Rodgers, cuirs mécaniques à rasoir, supérieurs.
On remonte les diamants et autres pierres et l'on exécute et répare toute espèce d'ouvrage de joaillerie dans le goût le plus exquis. HYDE & GOODRICH.
8 nov 15, rue de Chartres

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés,
400 barils raisins vert de Malaga, garantis en bon état,
450 caisses raisins secs R M. VALETON & co.
19 n Encoignure Royale et Douane.

SALAISONS de Marseille — 20 caisses capres; 20 do cornichons; 10 do anchois, 10 do [illegible] à l'huile; 10 do olives farcies; 10 do thon mariné, récemment reçu et à vendre par VALETON & co,
25 n Encoignure Royale et Douane.

SUCRE ET CAFE — 300 boucauts sucre blanc de la Havane; 30 sacs café de Rio do Rio en magasin, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & co,
20 n 29, Vieille Levée.

BŒUF et Porc — 100 barils porc mess, 200 barils bœuf mess, prime, [illegible] d'inspection, d'inspection, d'inspection, d'achat, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 3, rue Gravier.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.
MR. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public tous espèces de garanties dans ses relations.
Conditions: Pour les vendeurs 1 p. ct., pour les acheteurs 1 1-4 pour cent sur les [illegible] 1 oct

TABAC — 30 [illegible] à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 30 of Magasins.

[illegible]
PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

1000 BARILS sucre de la raffinerie de Boston, à vendre par
HYDE & GOODRICH [illegible]

[illegible]
LYALL & DAVIDSON, 104, Camp.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni venant du Havre, les articles suivans:
Draps noir superfin, de couleurs assorties, première qualité, casimir satin noir uni; do de o dessins; do de couleurs de la dernière mode; do du blanc; do de chamois; drap pilote et castor, différentes couleurs pour paletots; do qualité pour pantalons, habits drap noir dernière mode, lévites do, &c., paletots drap castor et autres, do de do chamois, &c., propriétaires ouatés, en drap noir et couleur, gilets casimir satin noir croisés; do de à shall, do cachemire couleur, croisés, do do à schall, do satin noir uni; do de couleurs assorties, do de soie noirs à dessins; do satin blanc broderie, do soie couleurs, pour soirée, cab nous cotons blanc, tricot élastique, chaussettes soie noir, de do blanche; do do couleurs; cravattes satin noir; caleçons satin noir uni et gros grain; cravattes soie noir couleurs dernière mode, cols velours noir; chapeaux soie noir de do Depuis américain, dernière mode; schakos d'artilleurs, étuis d'officier, chemises toile blanche; do percale do grande de manteaux, soie noir; gants soie couleurs do de noir; bonnet pour habits de chasse, dorés, gants et bronze; étuis de cigares en cuir, sachets soie noir et blanc, brosses avec fleurs; garnitures de schakos de sergent artilleur; do de caporal, artilleur; épaulettes laine et or pour sergent.
11 nov L. A. BALARIN,
40 rue Chartres.

LES soussignés annoncent au public et à leurs habitués que leur sieur E. Cordeviolle est de retour de France avec un bel assortiment de marchandises et d'habillements au nouveau goût et du dernier genre, pour la saison. Ils invitent Messieurs les amateurs et le public en général à visiter leurs nouveautés
Manteaux pour hommes et pour dames.
Paletots, redingottes et habits de toutes couleurs,
Pantalons satin noir, uni et façonné,
do de couleur,
Caleçons de coton tricot à Corsets
Gilets de cachemir français et de Chalé,
do de soie,
do de velours, cachemir.
do de velours et satin broché pour soirée,
Cravattes et écharpes, satin broché
do do do de soie.
Gants Jouvain, noir, blanc et paille.
Chapeaux Pinaud.
Un assortiment de parapluies, soie d'Italie à coudre, corsets sans coutures pour dames à vendre en gros et en détail, par F. CORDEVIOLLE & LACROIX,
1er nov 133 rue de Chartres.

PALETOTS! PALETOTS! PALETOTS!
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Sea Lion, un grand assortiment de Paletots confectionnés dans le genre le plus fashionable consistant en:
Paletots de drap uni et façonné, ouatés, doublés en soie et en tartan;
Do. drap pilote et castor, bon marché;
Gilets cachemir, velour et satin d'un goût exquis;
Robes de chambre soie et cachemir.
Cravattes et écharpes superfine, soie et cachemir;
Gants chevreaux 1re. qualité, de toutes couleurs, brodés, &c. &c.
AUSSI.
Drap en hemir noir extra fin.
Do. bleu anglais et couleurs diverses,
Drap nouveauté et satin, pour pantalon,
Casimir noir superfin do.
Do jaspé, diagonale, tricot satiné satin bleu et mousseline.
Satin noir très fort pour gilets,
[illegible] do do,
[illegible] do do,
Velours et serge,
A vendre à des prix très réduits pour du comptant par
[illegible]ELEAUX & NOEL.
28 oct 85 Chartres, encoignure Conti.

REÇU par le navire Rubicon du Hâvre et à vendre par les soussignés:
Cotons rouges unis et croisés pour rideaux,
De chamois à barres satinées
De do unis
De bleus à barres satinées
De unis
Mouchoirs batiste à pièces et à ourlet,
De imitation batiste imprimés,
De do do [illegible]
Plusieurs caisses parapluies et ombrelles,
Grosse soie, noire assortie, et beaucoup d'autres articles de saison. LORNE & FROSS.
16 s p 31, rue Chartres.

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 96, de retour de leur voyage de France, préviennent leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment ne peut plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:
Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, pilote et castor, pantalons, nouveautés et casimir noir, manteaux, gilets de cachemire, casimir, satin broché et uni, chemises, cravattes, bretelles, gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, feutre et soie, souliers de bal, bottes fines à waterproof etc., etc., et un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent à notre on ne peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant, on pourra voir que leurs confections sont des plus soignées et des plus fashionables. 1 s

CHAPEAUX de soie français, par caisses de $30 à $40 la douzaine.
Drap Billard bon marché à vendre par
[illegible] BATAILLE & BIGEY, 96, Chartres.

AU Magasin au comptant de D. B. Mosarty, rue Bourbon [illegible] les articles suivans reçus par les derniers arrivages de Havre et de New York:
[illegible] à meuble rouge, bleu et chamois,
do bleu et gris dessins tapisserie,
Indienne de Mulhouse, jolis dessins nouveaux
Mousseline de laine nouveaux dessins nouveaux,
Mousseline de laine couleurs assorties en 5-4 et 6-4,
Mousseline de la cre-ponnée, nouvel article,
do [illegible] unie en 5-4 et 6-4,
Balzerine couleurs assorties, étoffe pour bals,
Batiste laine, foulards étoffe pour robes,
Gilets satin façonnés, do véritable cachemir,
Crêpe laine couleurs assorties,
do double noir et blanc,
Voile soie [illegible] de guipure,
[illegible] jaspés et façonnées,
Nuances nouvelles toutes largeurs, depuis 1-2 yards jusqu'à 1 1-2 aune
Parapluies, ombrelles, marquises glacées et brochées,
Bas soie noirs, do fil de vie,
Bas à jours, en coton, fil d'Ecosse et soie pour enfans,
Gants chevreaux pour hommes, dames et fillettes,
[illegible] et mitaines en fuit noir et écru,
Cravates satin, do [illegible] de laine,
Casimir jaspé, et cotonnade française,
Bretelles élastiques pour hommes et fillettes,
Cols gaufrés pour dames et fillettes,
do brodés et garnis en valenciennes,
Dentelle malines et valenciennes noires et blanches,
Franges en soie de toutes hauteurs, bourses et
Cordelières en soie, chapeaux et bonnets de tête pour dames
Bonbons, cotonnades, cotons écrus et blancs 3-4 7-8 et 4-4,
Flanel, blanche et rouge,
Molleton écru et blanc,
Bas et chaussettes anglaises,
Couvertures de laine 3-4 et 10 points,
Velours et imitation Madras pièces et en soul. &c &c.
11 nov

SHAWLS etc — Les soussignés ont dernièrement reçu par les navires Mississippi, Natchez et offrent aux dames un bel assortiment de shawls dans les prix de $6 à $60 la pièce. Cet assortiment se compose en partie de
Shawls de satin noirs et de couleurs à la mode; de do dessins, do do de soie à dessins, do do noirs lustrés, de do do mousselines de laine de soie noire superbes; de do cachemire [illegible] do [illegible]
AUSSI Mantilles de satin noir à la mode, un petit lot de [illegible] changeantes, un grand assortiment de soie et soieries de laine croisées à très bon marché. Shawls et mouchoirs de Prusse, à vendre en gros et en détail par E. D. HYDE & co,
26 oct 12 rue de Chartres.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison
Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
1 octobre

REÇU par les navires Taglioni, Columbiana et Severn et à vendre par le soussigné,
1000 châles divers genres, tout soie brochée, soie et laine, Indou, cachemire, imitation cachemire brodés soie, cabiles, tartan, écossais, damassés, &c.
10 caisses en liennes françaises, Mulhouse et Rouen,
6 caisses mousseline de laine, nouveaux dessins,
2 caisses crêpes Rachel,
1 caisse mousseline écossaise,
3 caisses Napolitaines imprimées,
3 caisses châles Angora,
1 caisse mouchoirs de batiste unis, ourlets à jour, à rivières,
6 caisses imitation Madras,
1 " dentelles fil,
1 " do coton.
200 douzaines bretelles assorties,
2 caisses parapluies et ombrelles de soie,
1 " rubans et soieries pour modes,
2 " vrai Madras,
200 écharpes et voilettes,
1 caisse mouchoirs pour dames,
20 " chapeaux de soie pour hommes,
AUSSI:
200 paniers vin de Champagne, supérieur, garanti,
2 caisses Eau de Cologne, 1re qualité.
14 nov FRED. BONI, 30, Vieille-Levée

A VENDRE par les soussignés, reçues par la goëlette Etna, capitaine Alberti, de Bordeaux:
400 barriques vin rouge,
40 do vin rouge supérieur,
27 caisses absinthe,
75 caisses vin Frontignan,
300 caisses liqueurs fines assorties,
10 caisses contenant 24 paniers anisette,
9 caisses sardines,
6 caisses fruits au naturel,
1 caisse contenant 72 boîtes cèpes à l'huile,
4 caisses contenant petits pois,
6 caisses Kirsch,
10 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses vin rouge
2 caisses contenant tableaux,
2 malles habillements confectionnés,
1 malle parapluies,
1 caisse chaussettes et bas de coton,
1 caisse mouchoirs foulards et cravattes.
J. & L. GARNIER
Par la Zampa, capitaine Domingué, de Nantes:
14 caisses petits pois,
40 caisses sardines à l'huile,
4 caisses baignoires en zinc,
20 caisses fruits au naturel.
16 nov J. & L. GARNIER.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Taglioni et Louis XIV du Havre:
Cotonnades françaises, indiennes nouvelles,
Chaussons français, bas d'enfants,
Bretelles coton et élastique, caleçons coton,
Mousseline laine, mitaines à filets coton et soie,
Mouchoirs façon Madras, parapluies assortis,
Pommades fines, crème de Perse,
Eau de Cologne qualité supérieure,
Chapeaux de soie, &c. &c. &c.; le tout sera vendu à très bas prix. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
9 nov 25, rue St. Louis.

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles et lentement par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171. 20 fév — 3m

FRUITS de Malaga, tels que raisins sec et vert, citron, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.
30 n

CIGARES de la Havane de toutes espèces en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
30 nov 32, Vieille Levée

CIGARES — 40,000 cigares de la Havane et 3 barils cigarettes en débarquement du steamship Alabama, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE et cigares — 50 caisses sucre blanc et brut et 4,000 cigares en débarquement du brick Uncas à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

PORTE crayons en or — Une facture anglaise de dessins nouveaux dernièrement reçus à vendre par
30 n HYDE & GOODRICH, 150 rue de Chartres

AUX horlogers — Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment d'outils d'horloger de belle qualité HYDE & GOODRICH, 15 Chartres. 30 n

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, en rasoirs en caisses, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, ciseaux de toutes dimensions aussi nécessaires et toilette des manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 15 rue Chartres. 30 n

FRUITS — 600 barils raisins vert de Malaga;
40 jarres do do;
400 boîtes raisins secs MR;
100 demi boîtes do;
50 tambours figues;
2 caisses prunes en pabone,
4 barils raisins secs de Cordaba;
4 balles noisettes;
4 do noix
Tout nouvellement reçu et à vendre par
VALETON & Co,
24 nov encoig. Royale et Douane.

No. 27[illegible]

BY BULLETIN [illegible]
NO. [illegible]

[illegible]

PALETOTS [illegible]

FOR SAL[E] [illegible]

DENTISTRY [illegible]

BALDWIN [illegible]

NEW CORN [illegible] bushels [illegible] and fanning [illegible] with shovels [illegible] useful machinery [illegible] improvements [illegible] m19

GUILD'S PATE[NT] [illegible]

THE undersigned [illegible]
[illegible]
J B Browne, Bel[illegible]
H E Hughes
Joseph W [illegible]
J B Covell,
William Briggs
Joseph [illegible]
Albert Kellogg,
J C Crawford
Enoch O [illegible]
E Converse,
W A Alcoke,
L B White [illegible]
Cincinnati [illegible]
The stoves may [illegible]

FOR SALE [illegible]
[illegible]

TO PLANTERS [illegible]
THE [illegible]

[illegible]